

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1825

30 juillet 2013

SOMMAIRE

ACME Consulting S.à r.l.	87560	Modasia Holding S.A.	87555
Andbank Luxembourg S.A.	87598	Mohawk Unilin Luxembourg S.à r.l.	87555
BLS Energieplan Ingénieurs Conseils S.à r.l.	87557	Molto Allegro S.A.	87558
Botech S.à r.l.	87559	Motiani S.à r.l.	87554
Cantillon Luxembourg S.à r.l.	87564	Mutiara Holdings S.à r.l.	87556
Cardif-Assurances Risques Divers succursale de Luxembourg	87564	My Family Office	87558
Carta Investments S.à r.l.	87564	Mytilus LuxCo I S.à r.l.	87558
Chalkis Treveris MC S.C.A.	87563	Nekia Corporation Sarl	87595
Cinven (Luxco 2) S.A.	87564	NFM Trading S.A.	87554
ELM S.à r.l.	87599	Niederlande Immo Beteiligungs I A.G. ..	87562
FJ Holdings S.à r.l.	87565	Niederlande Immo Beteiligungs II A.G. ..	87562
GE Mexico Holdings S.à r.l.	87581	Niederlande Immo Beteiligungs III A.G.	87562
Impact Finance Fund	87554	Nova Sicav	87562
Intervinum S.à r.l.	87554	NOWEDA Luxemburg S.à r.l.	87562
IVG Luxembourg S.à r.l.	87561	Oaktree Capital Management Fund (Europe)	87563
Kival Spain S.C.A.	87597	Oriental Properties S.A.	87563
KKR Retail Partners Topco S.à r.l.	87556	Oster Holding AG	87600
LEI Euro Holdings S.à r.l.	87556	OwensHill S.A.	87563
Ligudo Shipping S.A.	87556	Thiam S.A.	87555
Lobito S.A.	87556	TPG Esch S.à r.l.	87600
Longreach Holdings Luxembourg Co. S.à r.l.	87557	TPG Utrecht S.à r.l.	87600
Mafei S.à r.l.	87592	United Brands International	87599
Marine Locations S.A.	87559	Universal Business S.à r.l.	87600
Meca International	87591	VEE Estepona A.G.	87560
MELFE S.A. SPF	87559	Velcan Energy Luxembourg S.A.	87560
Menfashion Collections Modeagentur Klockner S. à r. l.	87554	VGC (Lux) Investments S.à r.l.	87561
Mercator Purchasing S.A.	87557	Vilafranca S.A.	87560
Merck Holding S.à r.l.	87557	Vitaltrekking	87600
Meridiana S.A.	87559	Vulcalux Holding S.A.	87599
Mexbrew Investment S.à r.l.	87558	Worldgate Holdings S.A.	87561
Millipore International Holdings S.à r.l. ..	87558	World Renaissance S.à r.l.	87561
MNSAJM-KSZ HOLDING S.A.	87555	X.A.S. S.A.	87561

Impact Finance Fund, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.
R.C.S. Luxembourg B 162.030.

Le bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2013077160/12.

(130095669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Intervinum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 115.435.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12/06/2012.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013077161/12.

(130095598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Menfashion Collections Modeagentur Klockner S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 107.598.

Der Jahresabschluss vom 31. Dezember 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077276/10.

(130095148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

NFM Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 200, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 47.909.

Comme convenu, je vous confirme par la présente ma démission du mandat d'administrateur au Conseil d'Administration d'NFM Trading avec effet immédiat.

Bertrange, le 22 avril 2013.

Jean-Louis Beaujean.

Référence de publication: 2013077335/10.

(130094750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Motiani S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 19, rue des Capucins.
R.C.S. Luxembourg B 21.974.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Signature.

Référence de publication: 2013077323/10.

(130094965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

MNSAJM-KSZ HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.
R.C.S. Luxembourg B 156.571.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 avril 2013.
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2013077315/11.

(130095389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Modasia Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 59.351.

Les comptes annuels au 31 octobre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2013077316/13.

(130095338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Mohawk Unilin Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 160.328.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société
Un mandataire*

Référence de publication: 2013077317/12.

(130095560) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Thiam S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.
R.C.S. Luxembourg B 81.911.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires Tenue au siège social à Luxembourg, le 16 mai 2013, à 10.00 heures

L'Assemblée Générale reconduit les mandats de Messieurs Karl Guenard, Reinald Loutsch et Madame Elise Lethuillier en tant qu'Administrateurs et Fiduciaire Simmer & Lereboullet S.A. en tant que Commissaire aux Comptes, demeurant professionnellement au 18B, rue de la Chapelle L-8017 Strassen et inscrit au RCS Luxembourg sous le numéro B73.846, pour une durée de six ans. Leur mandat prendra fin à l'assemblée générale statuant sur les comptes de l'année 2018.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 mai 2013.

*Pour la société
Signature
Un administrateur*

Référence de publication: 2013077613/18.

(130095175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

KKR Retail Partners Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 176.273.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077219/10.

(130095455) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Ligudo Shipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 114.258.

Le bilan au 30 Septembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 11 Juin 2013.

Référence de publication: 2013077260/10.

(130095053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Lobito S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.
R.C.S. Luxembourg B 52.979.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2013077263/10.

(130095036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Mutiara Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 87.809,62.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.
R.C.S. Luxembourg B 141.283.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mutiara Holdings S.à r.l.

Référence de publication: 2013077291/10.

(130094890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

LEI Euro Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 106.285.

*Rectificatif des comptes annuels au 30 novembre 2010 et déposés au registre de commerce et des sociétés le 31 janvier 2012
sous la référence L1200183003*

Suite à une erreur matérielle, il y a lieu de lire que les comptes rectifiés au 30 novembre 2010 ont été déposés au
registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jan Willem OVERHEUL

Gérant

Référence de publication: 2013077256/14.

(130095000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Longreach Holdings Luxembourg Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 18.000,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 146.790.

—
Par résolutions prises en date du 2 mai 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation, avec effet immédiat, des démissions de leur mandat de gérant de catégorie B de Claude SCHMITZ, Guy HORNICK et Thierry FLEMING, tous trois ayant leur adresse professionnelle au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

2. nomination, avec effet immédiat, au mandat de gérant de catégorie B de Alan DUNDON et de Vishal SOOKLOLL, tous deux ayant leur adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077247/16.

(130095127) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

BLS Energieplan Ingénieurs Conseils S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 64, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 103.718.

—
Je soussigné, M. Wolfgang Sturm agissant en qualité de directeur du bureau BLS Energieplan Ingénieurs Conseils S.à r.l. (N° d'immatriculation: B 103718) atteste par la présente que la société BLS Energieplan Gesellschaft für Entwicklung energiesparender und umweltfreundlicher Anlagen mbH a déménagée à l'adresse suivante:

EUREF-Campus, Haus 12

Torgauer Straße 12-15

10829 Berlin

BLS Energieplan Ingénieurs-Conseils S.à r.l.

Wolfgang Sturm

Directeur

Référence de publication: 2013077603/16.

(130095665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Mercator Purchasing S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 167.689.

—
Les comptes annuels, pour la période du 15 mars 2012 (date de constitution) au 30 septembre 2012, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2013.

Référence de publication: 2013077277/11.

(130094790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Merck Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 177.672.

—
Les statuts coordonnés au 3 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013077279/11.

(130094825) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Mexbrew Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 6.000.050,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 5, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 174.652.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077283/11.

(130095487) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Millipore International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 2A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 148.420.

Les statuts coordonnés au 3 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Marc Loesch

Notaire

Référence de publication: 2013077284/11.

(130095280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Mytilus LuxCo I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 141.375.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Mytilus LuxCo I S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013077294/11.

(130095494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Molto Allegro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 98.420.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013077318/11.

(130094994) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

My Family Office, Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 2, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 131.564.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077292/10.

(130094787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Marine Locations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 74.363.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 14 mars 2012

Première résolution

L'Assemblée prend note de la démission Du Capitaine Philippe JANSSENS de son poste d'administrateur de la société avec effet au 14 mars 2012.

Pour extrait
Pour la société

Référence de publication: 2013077300/13.

(130095254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

MELFE S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 24, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 165.046.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077308/11.

(130095140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Meridiana S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 119.730.

Les comptes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MERIDIANA S.A.
Robert REGGIORI / Alexis DE BERNARDI
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013077309/12.

(130095391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Botech S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 127.474.

Extrait de transfert de parts sociales

Il résulte d'un acte signé sous seing privé en date du 12 juin 2013 que:

- Monsieur Jozef Bodziony a transféré les 1.680 parts sociales qu'il détenait dans la société BOTECH S.à r.l. en faveur de
- «BOTECH PARTNERS», Société civile, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro E 5067, avec siège social au 23, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

En conséquence, les parts sociales sont détenues comme suit:

- «BOTECH PARTNERS», Société civile:	1.680 parts sociales
TOTAL	1.680 parts sociales

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2013077679/18.

(130096045) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

ACME Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 154.164.

—
Extrait des décisions de l'associé unique du 13 juin 2013:

- La démission de Nationwide Management S.A., ayant son siège social à 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg, en tant que Gérant administratif et financier a été acceptée avec effet au 12 juin 2013.

- La démission de Monsieur Philippe Kreutzer, né le 01/07/1976 à Algrange (France), ayant son domicile au 3 Place Nichfontaine, F-54920 Villers-la-Montagne, en tant que Gérant technique a été acceptée avec effet au 12 juin 2013.

- Est nommé avec effet au 12 juin 2013 et pour une durée indéterminée en tant que Gérant Monsieur Joao Sousa, né le 30/06/1966 à Lisbonne ayant son domicile à 16, Rue de Pont Remy, L-2423 Luxembourg.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Grünergie S.A.

L'associé unique

Référence de publication: 2013077634/18.

(130096156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

VEE Estepona A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 123.743.

—
Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 mit allen dazugehörigen Unterlagen wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

VEE ESTEPONA AG

Référence de publication: 2013077558/11.

(130095131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Velcan Energy Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1651 Luxembourg, 11, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 145.006.

—
- L'adresse de Monsieur Jean-Luc Rivoire, Administrateur de catégorie A de la Société, est désormais la suivante:
99 Emerald Hill Road, 229375 Singapore.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013077559/13.

(130095061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Vilafranca S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.998.

—
Le bilan de la société au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2013077552/12.

(130095699) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Worldgate Holdings S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 148.913.

—
Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 10 juin 2013

La société TCA DOMICILIATION SARL, résilie le contrat de domiciliation signé avec la société WORLDGATE HOLDINGS SA, ayant son siège social à 61 Route de Longwy, L-8080 Bertrange (ancienne adresse: 38 Arelerstrooss, L-8552 Oberpallen), immatriculée au RCSL sous le numéro B 148 913.

Fait à Bertrange, le 27 mai 2013.

Référence de publication: 2013077576/11.

(130094939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

X.A.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 163.899.

—
Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077577/10.

(130095121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

World Renaissance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 170.932.

—
Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2013.

Pour World Renaissance S.à r.l.

Matthijs BOGERS

Gérant

Référence de publication: 2013077573/13.

(130094842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

VGC (Lux) Investments S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 102.763.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un gérant

Référence de publication: 2013077564/11.

(130095186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

IVG Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 150.381.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077888/9.

(130095895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Niederlande Immo Beteiligungs I A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 98.069.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 mit allen dazugehörigen Unterlagen wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NIEDERLANDE IMMO BETEILIGUNGS I AG

Référence de publication: 2013077328/11.

(130095134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Niederlande Immo Beteiligungs II A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 98.106.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 mit allen dazugehörigen Unterlagen wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NIEDERLANDE IMMO BETEILIGUNGS II AG

Référence de publication: 2013077329/11.

(130095133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Niederlande Immo Beteiligungs III A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 98.104.

Der Jahresabschluss zum 31. Dezember 2012 mit allen dazugehörigen Unterlagen wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

NIEDERLANDE IMMO BETEILIGUNGS III AG

Référence de publication: 2013077330/11.

(130095132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Nova Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 100.079.

Le Rapport Annuel Révisé au 31 Décembre 2012 et la distribution des dividendes relative à l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013077338/11.

(130095401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

NOWEDA Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3895 Foetz, 6, rue de l'Industrie.

R.C.S. Luxembourg B 164.287.

Koordinierte Statuten hinterlegt beim Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, den 12/06/2013.

Référence de publication: 2013077339/10.

(130095006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Oriental Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2342 Luxembourg, 26, rue Raymond Poincaré.
R.C.S. Luxembourg B 76.948.

—
Extrait de l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2013

Il a été décidé de renouveler les mandats:

M. Jean-Marie Hoffmann, demeurant à 26, rue Raymond Poincaré, L-2342 Luxembourg, est nommé administrateur et administrateur-délégué en remplacement de M. Patrick Jeanpaul avec effet au 25.04.2013.

Il est nommé jusqu'à l'assemblée générale de l'année 2017.

Administrateur

Référence de publication: 2013077346/13.

(130095297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

OwensHill S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 51, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 162.436.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OWENSHILL S.A.

Frédéric SEINCE

Référence de publication: 2013077347/11.

(130095069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Oaktree Capital Management Fund (Europe), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 93.929.

—
Le bilan de la Société au 31 Décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Oaktree Capital Management Fund (Europe)

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013077348/12.

(130094827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Chalkis Treveris MC S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 109.796.

—
Auszug aus dem Beschluss der Gesellschafter Versammlung welche am 27.05.2013 in Luxembourg stattfand.

Erster Beschluss

Die Adressen des contrôle des comptes, der Commissaire Iñigo Cotoner Martos und von José Luis Cotoner Martos haben sich geändert; Iñigo Cotoner Martos, von 1,c/Carbonero y Sol, E-Madrid nach: La Maison, CH-6363 Bürgenstock, José Luis Cotoner Martos: von Fnca la Escorzonera SN, E-El Plantio nach: 24, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg. Diese sollen geändert werden.

Zweiter Beschluss:

Die Mandate des contrôle des comptes, der Commissaire werden mit sofortiger Wirkung verlängert bis zur Generalversammlung der Aktionäre für das Jahr 2013 die im Jahre 2014 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 14.06.2013.

Référence de publication: 2013077688/18.

(130096195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Cardif-Assurances Risques Divers succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2227 Luxembourg, 23-25, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 167.607.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 de CARDIF ASSURANCES RISQUES DIVERS, société mère de CARDIF-ASSURANCES RISQUES DIVERS - Succursale de Luxembourg ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cardif-Assurances Risques Divers

Référence de publication: 2013077686/12.

(130095870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Carta Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 175.331.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 30 janvier 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 28 février 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013077687/14.

(130096108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Cinven (Luxco 2) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.457.

Les comptes annuels pour la période du 31 décembre au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077690/11.

(130096343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

Cantillon Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 158.523.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la Société le 12 juin 2013

1. La démission de Madame Laura Laine, en tant que gérante de catégorie B de la Société, a été acceptée avec effet au 12 juin 2013.

2. Madame Ana Dias, employée privée, née le 12 juillet 1968 à Penafiel, Portugal, avec adresse professionnelle au 121, avenue de la Faiencerie, L-1511 Luxembourg, a été nommée en tant que nouvelle gérante de catégorie B de la Société, avec effet au 12 juin 2013, pour une durée indéterminée.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Cantillon Luxembourg S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013077683/17.

(130096378) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2013.

FJ Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: CAD 3.770.000,00.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 208, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 166.949.

In the year two thousand and thirteen, on the twelfth day of June.

Before the undersigned, Maître Henri Hellinckx, a notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Great Realm Limited, a limited liability company governed by the Chapter 32 of the laws of Hong Kong, having its registered office at 3601 Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong, registered with the Hong Kong Companies Registry under number 1606851 (the Sole Shareholder),

here represented by Régis Galiotto, notary's clerk, whose professional address is in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all of the eight hundred (800) shares in the share capital of the Company representing the entire share capital of the Company.

II. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create a new class of shares in the share capital of the Company, which shall be named mandatory redeemable preferred shares (collectively and in abbreviate, the MRPS), the rights and obligations of which are detailed in the amended articles of association of the Company (the Articles), as shall be implemented by the present deed. These rights and obligations differ from the rights and obligations of the existing shares of the Company, which shall henceforth be renamed into ordinary shares (the Ordinary Shares).

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million seven hundred fifty thousand Canadian Dollars (CAD 3,750,000.-) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of twenty thousand Canadian Dollars (CAD 20,000.-), to the amount of three million seven hundred seventy thousand Canadian Dollars (CAD 3,770,000.-), by way of the issuance of:

(i) One thousand five hundred (1,500) Ordinary Shares, having a par value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each; and

(ii) One hundred forty-eight thousand five hundred (148,500) MRPS, having a par value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to accept and record the following subscription to and full payment of the share capital increase as follows:

Intervention - Subscription - Payment

The Sole Shareholder, aforementioned, represented as stated above, declares to subscribe to:

(i) One thousand five hundred (1,500) Ordinary Shares, having a par value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each; and

(ii) One hundred forty-eight thousand five hundred (148,500) MRPS, having a par value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each,

and to fully pay up such MPRS and Ordinary Shares by a contribution in kind consisting of receivables amounting to an aggregate amount of five million seven hundred thousand Canadian Dollars (CAD 5,700,000.-) (together hereinafter referred to as the Contribution).

The Contribution from the Sole Shareholder to the Company is to be allocated as follows:

(i) Thirty-seven thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 37,500.-) to the Ordinary Shares share capital account of the Company;

(ii) One million five hundred seventy-three thousand Canadian Dollars (CAD 1,573,000.-) to the Ordinary Share Premium Reserve Account of the Company as defined in the below Articles;

(iii) Three hundred seventy-seven thousand (CAD 377,000.-) to the legal reserve of the Company; and

(iv) Three million seven hundred twelve thousand five hundred Canadian Dollars (CAD 3,712,500.-) to the MRPS share capital account of the Company.

The value of the Contribution contributed to the Company has been certified to the undersigned notary by a balance sheet dated as of February 28, 2013 signed for approval by the management of the Company (the Balance Sheet) and a certificate dated February 26, 2013 issued by the management of the Sole Shareholder, which states in essence that:

- (i) "The Sole Shareholder is the legal and beneficial owner of the Contribution;
- (ii) The Sole Shareholder is solely entitled to the Contribution and possesses the power to dispose of the Contribution;
- (iii) There exist neither pre-emption rights nor any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the Contribution be transferred to him.
- (iv) According to the applicable law and respective articles of association or other organizational documents, as amended, the Contribution is freely transferable.
- (v) All formalities required in Luxembourg or any relevant jurisdiction subsequent to the contribution in kind of the Contribution to the Company will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed documenting the said contribution in kind.
- (vi) All corporate, regulatory and other approvals for the execution, delivery and performance of the Contribution to the Company, as the case may be, have been obtained or, in the case of the Sole Shareholder will be obtained in a manner permitted by the laws of the jurisdiction in which the Sole Shareholder is registered.
- (vii) Based on relevant generally accepted accounting principle, the value of the Contribution is at least equal to five million seven hundred thousand Canadian Dollars (CAD 5,700,000.-) as shown by the interim accounts of and since such valuation no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
- (viii) All formalities to transfer the legal ownership of the Contribution contributed to the Company have been or will be accomplished by the Sole Shareholder and upon the contribution of the Contribution by the Sole Shareholder to the Company, the Company will become the full owner of the Contribution."

The Balance Sheet and the certificate, after signature *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Fourth resolution

As a consequence of the preceding resolutions, the Sole Shareholder resolves to amend and fully re-state the Articles, so that they read henceforth as follows:

Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is FJ Holdings S.à r.l. Luxembourg (the Company). The Company is a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge,

transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital of the Company amounts to three million seven hundred seventy thousand Canadian Dollars (CAD 3,770,000.-) and is represented by:

(i) two thousand three hundred (2,300) ordinary shares (Ordinary Shares), having a nominal value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each, all subscribed and fully paid up. The holder(s) of Ordinary Shares are hereinafter referred to as an Ordinary Shareholder and collectively as the Ordinary Shareholders; and

(ii) one hundred forty-eight thousand five hundred (148,500.-) mandatory redeemable preferred shares (or MRPS) with a nominal value of twenty-five Canadian Dollars (CAD 25.-) each, which are redeemable in accordance with these Articles (the MRPS and together with the Ordinary Shares, the Shares). The holder(s) of MRPS are hereinafter individually referred to as a MRPS Shareholder and collectively as the MRPS Shareholders. The Ordinary Shareholder(s) and the MRPS Shareholder(s) are hereinafter collectively referred to as the Shareholders.

5.2. The Company shall maintain a share premium reserve account for the Ordinary Shares (the Ordinary Shares Share Premium Reserve Account) in Canadian Dollars (CAD), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up on the Ordinary Shares. Amounts so recorded to this share premium reserve account will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the Ordinary Shareholders.

5.3. The Company shall maintain a share premium reserve account for the MRPS (the MRPS Share Premium Reserve Account) in Canadian Dollars (CAD), and there shall be recorded to such account, the amount or value of any premium paid up in relation to the MRPS. Amounts so recorded to the MRPS Share Premium Reserve Account will constitute freely distributable reserves of the Company for the sole benefit of the MRPS Shareholders.

5.4. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the sole Shareholder or, as the case may be, by the general meeting of Shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Redemption.

6.1. General - Acquisition or redemption by the Company of Shares

The Company may redeem its own Ordinary Shares and MRPS provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

6.2. Mandatory redemption or acquisition of the MRPS by the Company 6.2.1 To the extent permitted by law, at the Redemption Date, the Company must redeem or acquire all (but not some) of the MRPS still outstanding on that date. The Company and the MRPS Shareholder(s) may agree upon an extension of the date on which the MRPS must be redeemed or acquired by the Company. Such extension cannot be for a period longer than ten (10) years.

6.2.2 At the Redemption Date, if the Company has insufficient distributable reserve to redeem in cash and/or in kind all the MRPS at the Redemption Price (as defined below), each MRPS shall be redeemed in full, in cash and/or in kind for the portion of the available distributable reserve divided by the number of MRPS (the Partial Payment). The Company shall, in priority to any other amounts payable in respect of its share capital, pay in cash and/or in kind the difference between the Redemption Price per MRPS and the Partial Payment to the former MRPS Shareholders but only upon the condition (condition suspensive) and at the moment when the Company will have sufficient distributable reserve for such payment.

6.3. Optional redemption of the MRPS by the Company Subject to article 6.1 the Company may redeem MRPS in cash and/or in kind (including but without being limited to the allocation of Company's assets) with prior written notice, as described under article 8.

Art. 7. Consideration payable to MRPS Shareholder(s) on redemption or acquisition.

7.1. The MRPS Shareholder(s), in consideration of a redemption or acquisition of their MRPS by the Company under article 6, shall be entitled to receive an amount (either in cash and/or in kind) equal to the sum of (the Redemption Price):

- (a) the MRPS Investment Amount pro rata to the MRPS being redeemed or acquired; and
- (b) the MRPS Coupon Entitlement pro rata to the MRPS being redeemed or acquired; and
- (c) the balance of the MRPS Profit Account pro rata to the MRPS being redeemed or acquired, whereby the balance of the MRPS Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) deciding on the redemption is a MRPS Period End Date.

Art. 8. MRPS redemption procedure.

8.1. At least ten (10) calendar days prior to the redemption date, written notice shall be delivered in person or sent by registered mail, post, fax, email or by service of process to each registered MRPS Shareholder, at his, its or her address last shown in the register of the MRPS Shareholders, notifying such MRPS Shareholders of the number of MRPS to be redeemed, specifying the redemption date, the redemption price, the necessary procedure(s) to submit the MRPS to the Company for redemption and the anticipated date of the general meeting of shareholders resolving on the redemption of MRPS. Save as otherwise agreed, the redemption price of such MRPS shall be payable to the order of the person whose name appears on the register of the MRPS Shareholder as the owner thereof on the bank account provided to the Company by such MRPS Shareholder before the redemption date, subject as the case may be to the provisions of articles 6 and 7.

8.2. Any notice or other communication to be given under this article shall be in writing and may be delivered in person or sent by registered mail, post, fax, email or service of process to the relevant party and shall be deemed to be given:

- (a) if delivered in person or by registered mail, respectively at the time of delivery or the day of delivery; or
- (b) if sent by post, at 10.00 a.m. on the second Business Day after it was put into the post, if sent within the same jurisdiction, or at 10.00 a.m. on the third Business Day after it was put into the post, if sent by airmail; or
- (c) if sent by fax, at 10.00 a.m. (local time at the place of destination) on the next Business Day following the date of dispatch.
- (d) if sent by email, at 10.00 a.m. (local time at the place of destination) on the next Business Day following the date of sending.
- (e) In proving service of a notice or document, it shall be sufficient to prove that delivery was made or that the envelope containing the notice or communication was properly addressed and posted, or that the fax or email was properly addressed and sent.

Art. 9. Indivisibility and Transfer of Shares.

9.1. The Shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per Share.

9.2. The Shares are freely transferable among Shareholders, thus among the Shareholders.

9.2.1. Where the Company has a sole Shareholder, Shares are freely transferable to third parties.

9.2.2. Where the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

9.2.3. A Share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

9.2.4. For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

9.3. A register of Ordinary Shares and a register of MRPS are kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.

III. Management - Representation

Art. 10. Appointment and Removal of managers.

10.1. The Company shall be managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

10.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

Art. 11. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board). The shareholders may decide to appoint managers of two different classes, i.e. one or several class A managers and one or several class B managers.

11.1. Powers of the Board

(a) All powers not expressly reserved to the shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(b) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.

11.2. Procedure

(a) The Board shall meet at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle shall be in Luxembourg.

(b) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(c) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(d) A manager may grant to another manager a power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(e) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions shall be validly adopted by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager votes in favour of the resolution. Board resolutions shall be recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(f) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(g) Circular resolutions signed by all the managers (Managers' Circular Resolutions) shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.

11.3. Representation

(a) The Company shall be bound towards third parties:

i. By the joint signature of any two managers and, in case the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the joint signature of one class A manager and one class B manager, in all matters that do not exceed an amount of twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000.-); and

ii. By the signature of all managers and, in case the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the signature of all class A manager and all class B manager, in all matters exceeding an amount of twenty-five thousand Canadian Dollars (CAD 25,000.-)

(b) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 12. Sole manager. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

Art. 13. Liability of the managers. The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 14. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

14.1. Powers and voting rights

(a) Unless resolutions are taken in accordance with article 14.1(b), resolutions of the shareholders shall be adopted at a general meeting of shareholders (each a General Meeting).

(b) If the number of shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the shareholders may be adopted in writing (Written Shareholders' Resolutions).

(c) Each share entitles the holder to one (1) vote.

14.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(a) The shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.

(b) Written notice of any General Meeting shall be given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.

(c) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the shareholders. The shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.

(d) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.

(e) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(f) A shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a shareholder), in order to be represented at any General Meeting.

(g) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(h) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital.

(i) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the shareholders.

(j) Written Shareholders' Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 15. Sole shareholder. When the number of shareholders is reduced to one (1):

(a) the sole shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;

(b) any reference in the Articles to the shareholders, the General Meeting, or the Written Shareholders' Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the sole shareholder's resolutions, as appropriate; and

(c) the resolutions of the sole shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 16. Accounting Year.

16.1. The accounting year of the Company shall begin on the first (1st) of July of each year and end on the thirtieth (30th) of June.

16.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts are established and the manager or, in case there is a plurality of managers, the board of managers shall prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3. Each shareholder (who can either be a MRPS Shareholder or an Ordinary Shareholder or both) may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

16.4. The balance sheet and profit and loss account are to be approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 17. External Auditors.

17.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more external auditors (réviseurs d'entreprises).

17.2. The Shareholders appoint the external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 18. Profits.

18.1. General

The Company shall maintain:

(a) a legal reserve account (the Legal Reserve Account);

(b) an MRPS profit account (the MRPS Profit Account); and

(c) a general profit account (the General Profit Account) (which is not a MRPS Profit Account),

all to be kept in Canadian dollars (CAD).

18.2. Allocation of losses

Any losses appearing from the profit and loss account adopted by the General Meeting shall be allocated as follows:

(d) first, to the General Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount;

(e) second, the balance after the allocation pursuant to paragraph (a) above, if any, to the MRPS Profit Account, if and to the extent this account shows a positive amount; and

(f) third, the balance after the allocation pursuant to paragraphs (a) and (b) above, if any, to the General Profit Account.

18.3. Allocation of profits

The Shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits shown in the annual accounts of the Company, which, for the avoidance of doubt, shall include the MRPS Coupon Entitlement, to the accounts referred to in article 18.1 in the following order:

(a) first, an amount corresponding to five percent (5%) of the profit distributable by law shall be allocated to the Legal Reserve Account, until the aggregate amount allocated to the Legal Reserve Account is equal to ten percent (10%) of the issued corporate capital of the Company;

(b) second, with respect to any financial year, the MRPS Coupon Entitlement that has not been fully allocated to the MRPS Profit Account due to insufficient profits in any previous financial year shall be allocated to the MRPS Profit Account; and

(c) third, with respect to any financial year, the MRPS Coupon Entitlement that has been allocated to the MRPS Profit Account and which has thereafter been withdrawn from the MRPS Profit Account due to allocation of losses under article 18.2 in a subsequent financial year shall be allocated to the MRPS Profit Account;

(d) fourth, with respect to any financial year, an amount equal to the MRPS Coupon Entitlement for such financial year shall be allocated to the MRPS Profit Account; and

(e) finally, the part of the profit remaining after the allocations pursuant to paragraph (a) to and including (d) shall be allocated to the General Profit Account.

Art. 19. Distributions.

19.1. Interim dividends may be distributed in cash and/or in kind at any time, in accordance with the preferential distribution rights as stated in these Articles and subject to the following conditions:

(a) the Board must draw up interim accounts;

(b) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;

(c) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends; and

(d) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

19.2. If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Board has the right to claim the reimbursement of dividends not corresponding to profits actually earned and the Shareholders must immediately refund the excess to the Company if so required by the Board.

19.3. The final dividend with respect to a financial year must be declared by a resolution of the General Meeting, taking into consideration any advance payment on dividends declared by the Board with respect to the same financial year and in accordance with the preferential distribution rights as stated in these Articles. Said dividend can be paid in cash and/or in kind.

19.4. Each Shareholder who is entitled to receive a final dividend or, as the case may be, an advance payment on dividends may decide that said dividend shall accrue and be paid on a later date.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 20. Dissolution - Liquidation.

20.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The Shareholders appoint one or several liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

20.2. Any assets remaining after payment of all of the Company's debts shall be applied as follows:

(a) first, to the MRPS Shareholder(s), the MRPS Investment Amount, any accrued but unpaid MRPS Coupon Entitlement and the balance of the MRPS Profit Account, whereby the balance of the MRPS Profit Account is determined on the assumption that the calendar day immediately preceding the resolution of the Shareholder(s) provided for in article 20.1 is a MRPS Period End Date;

(b) second, to the Ordinary Shareholder(s), the paid up part on the Ordinary Shares;

(c) third, to the Ordinary Shareholder(s), the remainder after the distributions pursuant to paragraphs (a) to (b).

20.3. After the liquidation has been completed, the books and records of the Company shall be kept for the period prescribed by law by the person appointed for that purpose in the resolution of the General Meeting, to dissolve the Company. Where the General Meeting has not appointed such person, the liquidators shall do so.

VII. Definitions

Art. 21. Definitions. The following capitalised terms used in these Articles shall have the following meaning:

Applicable Margin means an annual net margin of twenty-five (25) basis points multiplied by the annually average outstanding MRSP Investment Amount.

Articles has the meaning given in article 1.

Business Day means a day (other than a Saturday or public holiday) on which commercial banks are generally open for business in Cyprus or Luxembourg.

Commencement Date means May 29, 2013.

Company has the meaning given in article 1.

General Profit Account has the meaning given in article 18.1.

Law has the meaning given in article 1.

Legal Reserve Account has the meaning given in article 18.1.

MRPS has the meaning given in article 5.1.

MRPS Coupon Entitlement means the right conferred to the MRPS Shareholders, as a class, to receive, for every MRPS Coupon Period, out of the profits of the Company available for distribution by way of dividends a preferential and cumulative dividend equal to all net income derived by the Company during such MRPS Coupon Period from the MRPS Investment less the Applicable Margin.

MRPS Coupon Period means the period:

- (a) starting on (and including) the Commencement Date or a MRPS Period End Date; and
- (b) ending on (but not including) the next MRPS Period End Date, based on a year of 365 days and the number of whole days in the relevant MRPS Coupon Period.

MRPS Investment means the financial assets, acquired or to be acquired and financed directly or indirectly (further to a contribution of cash, in kind or by the capitalization of outstanding dividends payables) by the issuance of MRPS and related MRPS Share Premium Reserve Account and/or any other financial assets replacing the existing financial asset(s), or purchased or financed with the income or proceeds arising out of the existing financial assets or of a disposal of all or part of the existing financial assets.

MRPS Investment Amount means the sum of:

- (a) the nominal value of each MRPS multiplied by the number of MRPS on issue; and
- (b) the balance of the MRPS Share Premium Reserve Account.

MRPS Period End Date means:

- (a) January 31st of each year occurring before the Redemption Date; and
- (b) each date of redemption of MRPS by the Company pursuant to article 6.2, or, if such date is not a Business Day, the next Business Day (unless that falls in the following financial year, in which case the MRPS Period End Date ends on the previous Business Day).

MRPS Profit Account has the meaning given to it in article 18.1.

MRPS Shareholder(s) has the meaning given in article 5.1.

MRPS Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.1.

Ordinary Shareholder(s) has the meaning given in article 5.1.

Ordinary Shares has the meaning given in article 5.1.

Ordinary Shares Share Premium Reserve Account has the meaning given to it in article 5.1.

Partial Payment has the meaning given in article 6.2.2

Profit Accounts means the MRPS Profit Account and the General Profit Account.

Redemption Date means ten (10) years after the Commencement Date.

Shareholders has the meaning given in article 5.1.

Shares has the meaning given in article 5.1.

VIII. General provisions

Art. 22. General provisions.

22.1. Notices and communications may be made or waived, Managers' Circular Resolutions and Written Shareholders' Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

22.2. Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

22.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Written Shareholders' Resolutions, as the case may be, may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

22.4. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand five hundred Euros (EUR 3,500.-).

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the registers of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, each acting individually, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration of the newly issued Shares in the registers of shareholders of the Company.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le douzième jour de juin.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Great Realm Limited, une société à responsabilité limitée (limited liability company) régie par le Chapitre 32 des lois de Hong Kong, dont le siège social est établi au 3601 Cheung Kong Center, 2 Queen's Road Central, Hong Kong, immatriculée auprès du Registre des Sociétés de Hong Kong sous le numéro 1606851 (l'Associé Unique),

représentée par Régis Galiotto, cleric de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé,

Après avoir été signée et validée par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique possède la totalité des huit cents (800) parts sociales dans le capital social de la Société, représentant la totalité du capital social de la Société.

II. Que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer une nouvelle classe de parts sociales dans le capital social de la Société, soit les parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (ensemble et en abrégé, les PSPOR), dont les droits et les obligations sont détaillés dans les statuts modifiés de la Société (les Statuts), tel qu'ils seront adoptés dans le présent acte. Ces droits et obligations diffèrent des droits et obligations des parts sociales existantes de la Société, qui seront dès lors requalifiées en parts sociales ordinaires (les Parts Ordinaires).

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trois millions sept cent cinquante mille dollars canadiens (CAD 3.750.000) afin de porter le capital social de son montant actuel de vingt mille dollars canadiens (CAD 20.000) à un montant de trois millions sept cent soixante-dix mille dollars canadiens (CAD 3.770.000) par voie d'émission de:

(i) mille cinq cents (1.500) Parts Ordinaires, d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars canadiens (CAD 25,-) chacune; et

(ii) cent quarante-huit mille cinq cents (148.500) PSPOR, d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars canadiens (CAD 25,-) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation de capital social comme suit:

Intervention - Souscription - Libération

L'Associé Unique, susmentionné, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à:

(i) mille cinq cents (1.500) Parts Ordinaires, d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars canadiens (CAD 25,-) chacune; et

(ii) cent quarante-huit mille cinq cents (148.500) PSPOR, d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars canadiens (CAD 25,-) chacune,

et accepte de libérer ces PSPOR et Parts Ordinaires par un apport un nature se composant de créances s'élevant à un montant total de cinq millions sept cent mille dollars canadiens (CAD 5.700.000) (désignées ensemble comme l'Apport).

L'Apport de l'Associé Unique à la Société sera affecté comme suit:

(i) trente-sept mille cinq cents dollars canadiens (CAD 37.500) au compte de capital social des Parts Ordinaires de la Société;

(ii) un million cinq cent soixante-treize mille dollars canadiens (CAD 1.573.000) au Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Ordinaires de la Société, tel que défini dans les Statuts ci-dessous;

(iii) trois cent soixante-dix-sept mille dollars canadiens (CAD 377.000) au compte de réserve légale de la Société; et

(iv) trois millions sept cent douze mille cinq cents dollars canadiens (CAD 3.712.500) au compte de capital social PSPOR de la Société.

La valeur de l'Apport apporté à la Société a été certifié au notaire instrumentant par un bilan daté du 28 février 2013 signé pour approbation par la gérance de la Société (le Bilan) et un certificat daté du 26 février 2013 émis par la gérance de l'Associé Unique, dont le contenu est en substance le suivant:

(i) «L'Associé Unique est le propriétaire légal et économique de l'Apport;

(ii) L'Associé Unique est le seul ayant-droit à l'Apport et possède le droit de disposer de l'Apport;

(iii) Il n'existe aucun droit de préemption ni d'autres droits en vertu desquels une personne pourrait demander à ce que l'Apport lui soit cédé;

(iv) Conformément au droit applicable et aux statuts ou autres documents organisationnels respectifs, tels que modifiés, l'Apport est librement cessible;

(v) Toutes les formalités requises à Luxembourg ou dans toute autre juridiction concernée, subséquentes à l'apport en nature de l'Apport à la Société seront effectuées dès réception d'une copie certifiée conforme de l'acte documentant ledit apport en nature;

(vi) Toutes les approbations sociales, réglementaires ou autres relatives à l'exécution, la livraison et la réalisation de l'Apport à la Société, selon le cas, ont été obtenues ou, dans le cas de l'Associé Unique, seront obtenues dans les règles prévues par les lois de la juridiction dans laquelle l'Associé Unique est immatriculé;

(vii) Sur base des principes comptables généralement acceptés, la valeur de l'Apport est, selon les comptes intermédiaires, au moins égale à cinq millions sept cent mille dollars canadiens (CAD 5.700.000) et depuis ladite évaluation, aucun changement important n'a eu lieu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société; et

(viii) Toutes les formalités relatives à la cession de la propriété de l'Apport apporté à la Société ont été ou seront accomplies par l'Associé Unique et dès l'apport de l'Apport par l'Associé Unique à la Société, la Société deviendra le propriétaire de plein droit de l'Apport.»

Le Bilan et le certificat, après avoir été signés ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte aux fins de l'enregistrement.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier et de refondre intégralement les Statuts, de sorte qu'ils auront la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est FJ Holdings S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par

souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société sœur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social de la Société s'élève à trois millions sept cent soixante-dix mille dollars canadiens (CAD 3.770.000) représenté par:

(a) deux mille trois cents (2.300) parts sociales ordinaires (les Parts Ordinaires), d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars canadiens (CAD 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées. Le(s) détenteur(s) de Parts Ordinaires sera dénommé Associé Ordinaire et collectivement, les Associés Ordinaires; et

(b) cent quarante-huit mille cinq cents (148.500) parts sociales préférentielles obligatoirement rachetables (les PSPOR) d'une valeur nominale de vingt-cinq dollars canadiens (CAD 25) chacune, rachetables conformément aux présents Statuts (les PSPOR et les Parts Ordinaires sont dénommées ensemble les Parts). Le(s) détenteur(s) de PSPOR sera dénommé Associé PSPOR et collectivement, les Associés PSPOR. Les Associés Ordinaires et les Associés PSPOR seront collectivement dénommés les Associés.

5.2. La Société conservera un compte de réserve de prime d'émission pour les Parts Ordinaires (le Compte de Réserve de Prime d'Emission des Parts Ordinaires) libellé en dollars canadiens (CAD) et sur lequel sera versé le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée sur les Parts Ordinaires. Les montants ainsi comptabilisés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves de la société librement distribuables aux Associés Ordinaires uniquement.

5.3. La Société conservera un compte de réserve de prime d'émission pour les PSPOR (le Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR) libellé en dollars canadiens (CAD) et sur lequel sera versé le montant ou la valeur de toute prime d'émission payée sur les PSPOR. Les montants ainsi comptabilisés sur ce compte de réserve de prime d'émission constitueront des réserves de la société librement distribuables aux Associés PSPOR uniquement.

5.4. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Associé unique, ou le cas échéant, par l'assemblée générale des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Rachat.

6.1. Généralités - Acquisition ou rachat des Parts par la Société

La Société peut racheter ses propres Parts Ordinaires et PSPOR à condition qu'elle dispose des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

6.2. Rachat obligatoire ou acquisition des PSPOR par la Société

6.2.1. Dans la mesure de la Loi, à la Date de Rachat, la Société devra racheter ou acquérir toutes (et non une partie) les PSPOR encore en circulation à cette date. La Société et les Associés PSPOR peuvent convenir de reporter la date à laquelle toutes les POSPOR devront être rachetées ou acquises par la Société. Ce report de date ne pourra pas être supérieur à dix (10) ans.

6.2.2. A la Date de Rachat, si la Société ne dispose pas de réserves distribuables suffisantes pour racheter en numéraire et/ou en nature toutes les PSPOR au Prix de Rachat (tel que défini ci-dessous), chaque PSPOR sera rachetée en entier, en numéraire et/ou en nature dans la mesure des réserves distribuables disponibles divisées par le nombre de PSPOR (le Paiement Partiel). La Société paiera en numéraire ou en nature, de manière prioritaire par rapport à tous les autres montants dus relatifs à son capital social, la différence entre le Prix de Rachat par PSPOR et le Paiement Partiel à tous les anciens Associés PSPOR à la condition suspensive que ledit paiement ne se fasse que lorsque la Société disposera de réserve distribuables suffisantes pour effectuer ledit paiement.

6.3. Rachat optionnel des PSPOR par la Société

Sous réserve de l'article 6.1, la Société peut racheter des PSPOR en numéraire et/ou en nature (y compris notamment, l'affectation des actifs de la Société) avec un avis préalable écrit, tel que prévu à l'article 8.

Art. 7. Contrepartie due au(x) Associé(s) PSPOR lors du rachat ou de l'acquisition.

7.1. Le(s) Associé(s) PSPOR recevront, en contrepartie d'un rachat ou d'une acquisition de leurs PSPOR par la Société en vertu de l'article 6, un montant (en numéraire ou en nature) équivalant à la somme (le Prix de Rachat):

(a) du Montant d'Investissement PSPOR proportionnellement aux PSPOR rachetées ou acquises, et

(b) du Droit au Coupon PSPOR proportionnellement aux PSPOR rachetées ou acquises, et

(c) du solde du Compte de Profits PSPOR proportionnellement aux PSPOR rachetées ou acquises, lorsque le solde du Compte de Profits PSPOR est déterminé en assumant que le jour calendaire précédant immédiatement la résolution de(s) Associé(s) décidant du rachat est un Jour de Fin de Période PSPOR.

Art. 8. Procédure de rachat des PSPOR.

8.1. Dix (10) jours calendaires au moins avant la date de rachat, un avis écrit sera délivré en personne ou envoyé par lettre recommandée, courrier, fax, e-mail ou notification à chaque Associé PSPOR enregistré, à la dernière adresse figurant dans le registre des Associés PSPOR, indiquant à cet Associé PSPOR le nombre de PSPOR qui seront rachetées, ainsi que la date de rachat, le prix de rachat, la procédure de remise des PSPOR à la Société pour rachat et la date prévue de l'assemblée générale des associés statuant sur le rachat des PSPOR. Sauf disposition contraire, le prix de rachat desdites PSPOR sera dû à l'ordre de la personne dont le nom figure dans le registre des Associés PSPOR comme en étant le détenteur et sur le compte bancaire fourni à la Société par ledit Associé PSPOR avant la date de rachat, sous réserve le cas échéant des dispositions des articles 6 et 7.

8.2. Tout avis ou autre communication devant être envoyé conformément au présent article sera écrit et délivré en personne ou envoyé par lettre recommandée, courrier, fax, e-mail ou notification à la partie concernée et sera considéré comme reçu:

(a) dans le cas d'une livraison en personne ou par lettre recommandée, respectivement au moment de la livraison ou le jour de la livraison; ou

(b) dans le cas d'un envoi par courrier, à 10.00 heures du matin, le deuxième Jour Ouvrable suivant l'envoi à la poste, dans le cas d'un envoi dans la même juridiction ou à 10.00 heures du matin le troisième Jour Ouvrable suivant après l'envoi à la poste dans le cas d'un envoi par avion; ou

(c) dans le cas d'un envoi par fax, à 10.00 heures du matin (heure locale de destination) le Jour Ouvrable suivant la date d'envoi.

(d) dans le cas d'un envoi par e-mail, à 10.00 heures du matin (heure locale de destination) le Jour Ouvrable suivant la date d'envoi.

(e) Pour prouver l'envoi d'un avis ou d'un document, il sera suffisant de prouver la livraison ou que l'enveloppe contenant l'avis ou le document a été correctement adressée ou postée ou que le fax ou l'e-mail a été correctement adressé ou envoyé.

Art. 9. Indivisibilité et Cession des Parts.

9.1. Les Parts sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par Part.

9.2. Les Parts sont librement cessibles entre associés.

9.2.1. Lorsque la Société a un Associé unique, les Parts sont librement cessibles aux tiers.

9.2.2. Lorsque la Société a plus d'un Associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

9.2.3. Une cession de Parts ne sera opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

9.2.4. Pour tout autre point, il sera fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

9.3. Un registre des Parts Ordinaires et un registre des PSPOR seront tenus au siège social et peuvent être consultés à la demande de chaque Associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 10. Nomination et Révocation des gérants.

10.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

10.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

Art. 11. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil). Les associés peuvent décider de nommer des gérants de deux différentes classes, soit un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B.

11.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(a) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(b) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

11.2. Procédure

(a) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, sera au Luxembourg.

(b) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence seront mentionnées dans la convocation à la réunion.

(c) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(d) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(e) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, à condition que si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, au moins un (1) gérant de classe A et un (1) gérant de classe B votent en faveur de la résolution. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(f) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(g) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (des Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

11.3. Représentation

(a) La Société sera engagée vis-à-vis des tiers:

i. par les signatures conjointes de deux gérants et, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B, dans toutes les affaires ne dépassant pas un montant de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000); et

ii. par la signature de tous les gérants et, si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures de tous les gérants de classe A et de tous les gérants de classe B, dans toutes les affaires dépassant un montant de vingt-cinq mille dollars canadiens (CAD 25.000).

(b) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 12. Gérant unique. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 13. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 14. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

14.1. Pouvoirs et droits de vote

(a) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 14.1.(b), les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (chacune une Assemblée Générale).

(b) Si le nombre des associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés).

(c) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

14.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(a) Les associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des associés représentant plus d'un dixième (1/10) du capital social.

(b) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(c) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.

(d) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(e) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(f) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(g) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(h) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(i) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

(j) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 15. Associé unique. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1):

(a) l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;

(b) toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et

(c) les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 16. Exercice social.

16.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) juillet de chaque année et se termine le trente (30) juin.

16.2. Chaque année, à la fin de chaque exercice social, les comptes de la Société seront établis et le gérant ou, en cas de pluralité des gérants, le conseil de gérance, préparera un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3. Tout associé (qu'il soit Associé PSPOR ou Associé Ordinaire ou les deux) peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

16.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés à l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivants la clôture de l'exercice social.

Art. 17. Réviseurs d'entreprises.

17.1. Dans les cas prévus par la loi, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

17.2. Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et fixent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat qui ne peut excéder six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 18. Bénéfices.

18.1. Généralités La Société aura:

(a) un compte de réserve légale (le Compte de Réserve Légale);

(b) un compte de profits PSPOR (le Compte de Profits PSPOR); et

(c) un compte général de profits (le Compte Général de Profits) (qui n'est pas un compte de Profits PSPOR), tous libellés en dollars canadiens (CAD).

18.2. Affectation des Pertes

Toutes les pertes figurant dans le compte de profits et pertes adopté par l'Assemblée Générale seront affectées de la manière suivante:

- (a) premièrement, au Compte Général de Profits si et dans la mesure où le solde de ce compte est positif;
- (b) deuxièmement, le solde restant après affectation en vertu du paragraphe (a) ci-dessus, le cas échéant, au Compte de Profits PSPOR si et dans la mesure où le solde de ce compte est positif;
- (c) troisièmement, le solde restant après affectation en vertu des paragraphes (a) et (b) ci-dessus, au Compte Général de Profits.

18.3. Affectation des bénéfiques

Les Associés décident de l'affectation du solde des bénéfiques nets annuels figurant dans les comptes annuels de la Société, qui, en tout état de cause, doivent inclure le Droit au Coupon PSPOR, sur les comptes mentionnés à l'article 18.1 dans l'ordre suivant:

- (a) premièrement, un montant correspondant à cinq pour cent (5%) des bénéfiques distribuables selon la loi, sera affecté au Compte de Réserve Légale jusqu'à ce que le montant total affecté au Compte de Réserve Légale corresponde à dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société;
- (b) deuxièmement, lors de chaque exercice social, le Droit au Coupon PSPOR qui n'aura pas entièrement été affecté au Compte de Profits PSPOR en raison de bénéfiques insuffisants lors d'un exercice social précédent, sera affecté au Compte de Profits PSPOR;
- (c) troisièmement, lors de chaque exercice social, le Droit au Coupon PSPOR qui a été affecté au Compte de Profits PSPOR mais qui a ensuite été retiré du Compte de Profits PSPOR en raison de l'affectation des pertes en vertu de l'article 18.2 lors d'un exercice social subséquent sera affecté au Compte de Profits PSPOR;
- (d) quatrièmement, lors de chaque exercice social, un montant correspondant au Droit au Coupon PSPOR pour ledit exercice social sera affecté au Compte de Profits PSPOR; et
- (e) enfin, le solde des bénéfiques restant après affectation en vertu des paragraphes (a) à (d) inclus ci-dessus sera affecté au Compte Général de Profits.

Art. 19. Distributions.

19.1. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués en numéraire et/ou en nature, à tout moment, conformément aux droits préférentiels de distribution prévus dans les présents Statuts et sous réserve des conditions suivantes:

- (a) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (b) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfiques et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfiques réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfiques reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (c) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et
- (d) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.

19.2. Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfiques distribuables à la fin de l'exercice social, le Conseil a le droit de réclamer la répétition des dividendes ne correspondant pas à des bénéfiques réellement acquis et les Associés doivent immédiatement reverser l'excès à la Société à la demande du Conseil.

19.3. Le dividende final d'un exercice social sera déclaré par une résolution de l'Assemblée Générale en tenant compte de toute avance sur le paiement des dividendes déclarée par le Conseil lors dudit exercice social et conformément aux droits préférentiels de distribution prévus dans les présents Statuts. Ledit dividende peut être payé en numéraire ou en nature.

19.4. Tout Associé en droit de recevoir un dividende final ou, le cas échéant, un dividende intérimaire, peut décider que ledit dividende coure et soit payé à une date ultérieure.

VI. Dissolution - Liquidation

20.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les Associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

20.2. Tous les actifs restant après le paiement de toutes les dettes de la Société seront affectés de la manière suivante:

- (a) premièrement, aux Associés PSPOR, le Montant d'Investissement PSPOR, tout Droit au Coupon PSPOR accumulé mais non-payé et le solde du Compte de Profits PSPOR, le solde du Compte de Profits PSPOR sera calculé en assumant que le jour calendaire précédent immédiatement la résolution des Associés prévue à l'article 20.1. est une Date de Fin de Période PSPOR;

(b) deuxièmement, aux Associés Ordinaires, la partie libérée des Parts Ordinaires;

(c) troisièmement, aux Associés Ordinaires, le solde restant après affectations conformément aux paragraphes (a) à (b).

20.3. Après la clôture de la liquidation, les livres et dossiers de la Société seront conservés pendant la période prévue par la loi par la personne nommée à cet effet dans la résolution de l'Assemblée Générale décidant de dissoudre la Société. Si l'Assemblée Générale n'a pas nommé de telle personne, les liquidateurs s'en chargeront.

VII. Définitions

Art. 21. Définitions. Les termes définis suivants utilisés dans les présents Statuts auront la signification suivante:

Marge Applicable signifie la marge annuelle nette de vingt-cinq (25) points de base multiplié par la moyenne annuelle du Montant d'Investissement PSPOR en circulation.

Statuts a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Jour Ouvrable signifie un jour (autre qu'un samedi ou jour férié) lors duquel les banques commerciales sont généralement ouvertes pour affaires à Chypres ou à Luxembourg.

Date de Début signifie le 29 mai 2013.

Société a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Compte Général de Profits a la signification qui lui est attribuée à l'article 18.1.

Loi a la signification qui lui est attribuée à l'article 1.

Compte de Réserve Légale a la signification qui lui est attribuée à l'article 18.1.

PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Droit au Coupon PSPOR signifie le droit conféré aux Associés PSPOR, en tant que classe, de recevoir pour chaque Période de Coupon PSPOR et sur les bénéfices de la Société disponibles pour distribution par dividendes, un dividende cumulatif et préférentiel, équivalant à tous les revenus nets réalisés par la Société pendant ladite Période de Coupon PSPOR à partir de l'Investissement PSPOR moins la Marge Applicable.

Période de Coupon PSPOR signifie la période:

(a) commençant à (et incluant) la Date de Début ou la Date de Fin de Période PSPOR; et

(b) prenant fin (et n'incluant pas) la Date de Fin de Période PSPOR suivante, sur base d'une année de 365 jours et du nombre de jours entiers dans ladite Période de Coupon PSPOR.

Investissement PSPOR signifie les actifs financiers, acquis ou qui seront acquis et financés directement ou indirectement (à la suite d'un apport en numéraire, en nature ou de la capitalisation des dividendes dus en circulation) par l'émission de PSPOR et le Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR lié et/ou toute autre actif financier remplaçant les actuels actifs financiers, ou achetés ou financés par les revenus ou produits découlant des actuels actifs financiers ou de la vente de tout ou partie des actifs financiers actuels.

Montant d'Investissement PSPOR signifie la somme de:

(a) la valeur nominale de chaque PSPOR multipliée par le nombre de PSPOR en circulation; et

(b) le solde du Compte de Réserve de Prime d'Emission PSPOR.

Date de Fin de Période PSPOR signifie:

(a) le 31 janvier de chaque année avant la Date de Rachat; et

(b) chaque date de rachat de PSPOR par la Société en vertu de l'article 6.2. ou, si cette date n'est pas un Jour Ouvrable, le Jour Ouvrable suivant (sauf si ce jour tombe dans l'exercice social suivant, auquel cas, la Date de Fin de Période PSPOR prendra fin le Jour Ouvrable précédent).

Compte de Profits PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'article 18.1.

Associé(s) PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Compte de Réserve de Primes d'Emission PSPOR a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Associé(s) Ordinaire(s) a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Parts Sociales Ordinaires a la signification qui lui est attribuée à l'article

5.1. Compte de Réserve de Primes d'Emission des Parts Ordinaires a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Paiement Partiel a la signification qui lui est attribuée à l'article 6.2.2.

Compte de Profits signifie le Compte de Profits PSPOR et le Compte Général de Profits.

Date de Rachat signifie dix (10) ans après la Date de Début.

Associés a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

Parts a la signification qui lui est attribuée à l'article 5.1.

VIII. Dispositions générales

Art. 22. Dispositions générales.

22.1. Les convocations et communications, ainsi que les renonciations à celles-ci, peuvent être faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Ecrites des Associés peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

22.2. Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

22.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Ecrites des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

22.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à trois mille cinq cents Euros (3.500.- EUR)

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier les registres des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et accorde pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, chacun agissant individuellement, afin de procéder au nom et pour le compte de la Société à l'inscription des Parts nouvellement émises dans les registres des associés de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2013. Relation: LAC/2013/28139. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - Délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013099815/901.

(130121311) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2013.

GE Mexico Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1313 Luxembourg, 5, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 177.864.

— STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the seventh day of May,

appeared

before Us, Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch/Alzette

General Electric International (Benelux) B.V., a private limited liability company organized and existing under the laws of the Netherlands (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), having its corporate seat in Breda, the Netherlands, with address Bergschot 69 /2, 4817 PA Breda, the Netherlands, registered with the trade register under number 20029235, duly represented by Ms Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zenon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereinabove, requested the undersigned notary to record the following articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is GE Mexico Holdings S.à r.l. (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of incorporation (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders. Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties. Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of shareholders representing at least three-quarters of the share capital. The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors. A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office of the Company and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which set the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

7.3. The sole shareholder or the shareholders may decide to designate certain members of the board of managers as "Class A" managers or "Class B" managers.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the general meeting of shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty- four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented provided that, if the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, at least one (1) class A manager and one (1) class B manager (in each case, whether in person or by proxy) votes in favour of the resolution. The chairman shall not be entitled to a second or casting vote.

(vi) The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) Subject to article 8.3 (iii), the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

(iii) If the sole shareholder or the shareholders have appointed one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one (1) Class A manager and one (1) Class B manager.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the "General Meeting") or by way of circular resolutions (the "Shareholders Circular Resolutions").

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding, as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Statutory auditor (Réviseur d'entreprises).

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (réviseurs d'entreprises), when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the statutory auditors, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor(s) may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;
- (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non-waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.'

Subscription - Payment

The company General Electric International (Benelux) B.V., represented as stated hereinabove declares to subscribe for all of the five hundred (500) ordinary shares, in registered form and each with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-).

The shares have been fully paid up by payment in cash so that the amount of twelve thousand and five hundred euro (€ 12,500) is as of now at the free disposal of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, General Electric International (Benelux) B.V., representing the entirety of the subscribed share capital passed the following resolutions:

1. There is hereby established a board of managers of the Company, composed of six (6) members.
2. The following persons are appointed as members of the board of managers for an unlimited period of time:
 - (a) Mr Stephen M. Parks, having his business address at 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06828, the United States of America, as member of the board of managers of the Company, class "A";
 - (b) Mr Teunis Christiaan Akkerman, residing at 15, rue Jean-Pierre Kommes, L-6988 Hostert, Grand Duchy of Luxembourg, as member of the board of managers of the Company, class "A";
 - (c) Mr Arjan Cornelis Van der Linde, having his business address at Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, the Netherlands, as member of the board of managers of the Company, class "A";

(d) Ms Michelle Ryann Rieger, having her business address at 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, the Grand Duchy of Luxembourg, as member of the board of managers of the Company, class "B";

(e) Mr Philip Reibel, having his business address at 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, the Grand Duchy of Luxembourg, as member of the board of managers of the Company, class "B";

(f) Mr Alexander Boeke, company director, having his business address at 32 Reid Street, Clarendon House, HM 11 Hamilton, Bermuda, as member of the board of managers of the Company, class "B";

3. the Company shall have its registered office address at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, the Grand Duchy of Luxembourg;

4. the first financial period of the Company shall end on 31 December 2013;

The undersigned notary, who knows and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the party, he signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize le septième jour du mois de mai, par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette,

a comparu

General Electric International (Benelux) B.V., une société à responsabilité limitée selon le droit de Pays-Bas (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid), ayant son siège social au Bergschot 69 /2, 4817 PA Breda, Les Pays-Bas, immatriculée au Registre de Commerce sous le numéro 20029235, ici dûment représentée par Madame Sofia Afonso Da Chao Conde, employée privée, de résidence professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privée.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts (les «Statuts») d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer comme suit:

"I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "GE Mexico Holdings S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales,

sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), représenté par cinq cent (500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

La cession de parts sociales aux tiers en raison d'un décès doit être approuvée par les associés représentant les trois quarts des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou si le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

7.3 L'associé unique ou les associés peuvent désigner un ou plusieurs membres du conseil de gérance comme gérants de «Classe A» et un ou plusieurs membres comme gérants de «Classe B».

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils forment le conseil de gérance (le «Conseil»).

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin d'être représenté à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que, si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B, au moins un (1) gérant de Classe A et (1) gérant de Classe B (dans chaque cas soit en personne soit par procuration) votent en faveur de la résolution. Le président n'aura pas de deuxième voix ou de voix prépondérante.

(vi) Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion dûment convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) Sous réserve de l'article 8.3 (iii), la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

(iii) Si l'associé unique ou les associés ont nommé un (1) ou plusieurs gérants de Classe A et un (1) ou plusieurs gérants de Classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un (1) gérant de Classe A et d'un (1) gérant de Classe B.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés («Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés»).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à l'assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Chaque associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la Loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renoncations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, fax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés."

Souscription - Libération

Toutes le cinq cents (500) parts sociales de la Société ont été souscrites par General Electric International (Benelux) B.V.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par paiement en numéraire, de sorte que le montant de douze milles cinq cents euros (€ 12,500) est à la libre disposition de la Société.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Assemblée générale des associés

Le comparant, représentant l'intégralité du capital social souscrit et se considérant comme ayant été dûment convoqués, ont immédiatement procédé à la tenue d'une assemblée générale des associés de la Société.

Après avoir vérifié que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Par la présente, le conseil de gérance de la Société est établi, composé de six (6) membres;

2. Sont nommés comme membre du conseil de gérance pour une période indéterminée:

(a) Mr Stephen M. Parks, ayant son adresse professionnellement au 3135 Easton Turnpike, Fairfield, CT 06828, les Etats-Unis, membre du conseil de gérance de classe "A";

(b) Mr Teunis Christiaan Akkerman, ayant son résidence au 15, rue Jean-Pierre Kommès, L-6988 Hostert, Grand-Duché de Luxembourg, membre du conseil de gérance de classe "A";

(c) Mr Arjan Cornelis Van der Linde, ayant son adresse professionnellement au Amsteldijk 166, 1079 LH Amsterdam, the Netherlands, membre du conseil de gérance de classe "A";

(d) Mme Michelle Ryann Rieger, ayant son adresse professionnellement au 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, the Grand Duchy of Luxembourg, membre du conseil de gérance de classe "B";

(e) Mr Philip Reibel, ayant son adresse professionnellement au 2, rue d'Arlon, L-8399 Windhof, the Grand Duchy of Luxembourg, membre du conseil de gérance de classe "B";

(f) Mr Alexander Boeke, ayant son adresse professionnellement au 32 Reid Street, Clarendon House, HM 11 Hamilton, Bermuda, membre du conseil de gérance de classe "B";

3. Le siège social de la société est fixé au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

4. La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au trente et un décembre 2013.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, il a signé ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 17 mai 2013. Relation: EAC/2013/6389. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013077095/514.

(130095425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Meca International, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

R.C.S. Luxembourg B 144.795.

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de mai.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

- LANCE (SPF) SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 144.462,

ici représentée par son administrateur unique Madame Joëlle WURTH, comptable, demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss;

- PERSONEM (SPF) SA, une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8522 Beckerich, 6, rue Jos Seyler, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 144.368,

ici représentée par Madame Joëlle WURTH, comptable, demeurant professionnellement à L-8521 Beckerich, 27 Huewelerstrooss, spécialement mandatée à cet effet par procuration en date 16 mai 2013.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur par les mandataires des parties comparantes et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être soumises en même temps avec lui aux formalités de l'enregistrement.

I.- Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant d'acter qu'elles sont les seules associées de la société «MECA INTERNATIONAL», une société à responsabilité limitée avec siège social à L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 144.795, constituée suivant acte reçu par le Maître Karine REUTER, alors notaire de résidence à Redange-Attert, en date du 19 février 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 552 du 13 mars 2009, et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Maître Karine REUTER, alors notaire de résidence à Redange-Attert, en date du 4 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1408 du 21 juillet 2009 (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, toutes entièrement libérées et appartenant aux associées comme suit:

- LANCE (SPF) SA, précitée, cinquante parts sociales	50
- PERSONEM (SPF) SA, précitée, cinquante parts sociales	<u>50</u>
Total: cent parts sociales	100

III. Les associées, représentées comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter comme suit:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau à L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz;
2. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société;
3. Divers.

Première résolution

Les associées décident de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-1449 Luxembourg, 20, rue de l'Eau, à l'adresse suivante: L-8826 Perlé, 1, rue de Holtz.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, les associées décident de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

Art. 4. (Premier alinéa). «Le siège de la Société est établi dans la commune de Rambrouch.»

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à huit cents euros (EUR 800.-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux représentants des parties comparantes, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. WURTH, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 29 mai 2013. Relation: DIE/2013/6773. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077303/62.

(130094910) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Mafei S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 177.874.

—
STATUTS

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

Marc Feider, avocat, ayant son adresse professionnelle au 33, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Ladite partie comparante, agissant ès qualité, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Nom. Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "MAFEI S.à r.l." (ci-après, la Société).

La Société est une société à responsabilité limitée de nature civile, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts) ainsi que par la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous forme d'une personne morale, telle qu'elle pourra être modifiée.

Art. 2. Objet social.

2.1 La Société a pour objet l'exercice de la profession d'avocat en ce compris les activités de conseil, d'arbitrage et les mandats de justice ainsi que toute activité afférente, comprise au sens le plus large, compatible avec le statut d'avocat (comme notamment le tenue de conférences, l'enseignement, la publication d'articles et de livres) ou la prise de participation dans une association d'avocats.

2.2. La Société peut accomplir soit seule, soit avec d'autres, directement ou indirectement, pour son compte, toutes les opérations généralement quelconques, mobilières ou immobilières ou financières, se rapportant directement ou indirectement à son objet ou pouvant contribuer à son développement ou le faciliter et elle peut notamment détenir des valeurs mobilières ou immobilières et des immeubles, le tout dans le respect des règles professionnelles et déontologiques du Barreau de Luxembourg.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la déconfiture, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

Art. 4. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune de Luxembourg par une décision du gérant.

Art. 5. Capital social.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) parts sociales sans mention de valeur nominale.

5.2. En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour

effectuer le remboursement en cas de rachat des parts sociales des associés par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux associés, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Les parts sociales ne peuvent être détenues que par des personnes remplissant les conditions telles que prévues par la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat modifiée notamment par la loi du 16 décembre 2011 et toute autre loi future.

Art. 6. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 13 des Statuts.

Art. 7. Participation aux bénéfices. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre de parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices de la Société.

Art. 8. Parts sociales indivisibles. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Transfert de parts sociales.

9.1 Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

9.2 Au cas où le nombre des associés est réduit à un, les parts sociales sont librement cessibles par l'associé unique. En cas de décès entraînant la transmission des parts sociales à des non-avocats, de perte de qualité d'avocat (en ce compris en cas de mesure disciplinaire entraînant une suspension ou interdiction d'exercice professionnel) ou d'incapacité de l'associé unique, la Société sera dissoute à moins que l'article 2 des Statuts ne soit modifié pour le rendre compatible avec la nouvelle activité de la Société.

9.3 En cas de pluralité d'associés, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés remplissant les conditions telles que prévues par la loi du 10 août 1991 sur la profession d'avocat modifiée notamment par la loi du 16 décembre 2011 que dans les formes de l'article 189 de la Loi et sous réserve du respect des dispositions de la loi du 16 décembre 2011 concernant l'exercice de la profession d'avocat sous la forme d'une personne morale, telle que cette loi pourra être modifiée. En cas de décès entraînant la transmission des parts sociales à des non-avocats, de perte de qualité d'avocat (en ce compris en cas de mesure disciplinaire entraînant une suspension ou interdiction d'exercice professionnel) ou d'incapacité de l'associé unique, les parts sociales seront rachetées dans les formes prévues par l'article 189 de la Loi. De plus, en cas de perte de la qualité d'avocat (en ce compris en cas de mesure disciplinaire entraînant une suspension ou interdiction d'exercice professionnel), ce dernier verra ses droits de vote d'associé et/ou de gérant suspendus.

9.4 La Société pourra en outre racheter ses propres parts sociales à condition:

- (i) qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet; ou
- (ii) que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société pour autant qu'après la réduction le capital social reste au moins au minimum légal requis.

9.5 L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par une assemblée générale de l'associé unique/des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des Statuts en vertu de l'article 13 des Statuts sont d'application.

Art. 10. Gérance. La Société est gérée par un gérant associé, exerçant la profession d'avocat inscrit à la liste I du Tableau de l'Ordre des Avocats du Barreau de Luxembourg et nommé par une résolution des associés, qui fixe la durée de son mandat.

Art. 11. Responsabilité du gérant. Le gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société.

Art. 12. Assemblées générale des associés. Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

Art. 13. Droits de vote des associés, quorum et majorité. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les Statuts ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 16. Distribution des bénéfiques, réserves. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

Art. 17. Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé ou l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 18. Commissaire aux comptes - Réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

Art. 19. Référence aux dispositions légales. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été souscrites par:

Marc Feider, susmentionné:	1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales
Total:	1.250 (mille deux cent cinquante) parts sociales

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en espèces, de sorte que la somme de 12.500 EUR (douze mille cinq cents euros) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Dispositions Transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2013.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à approximativement 2.000 EUR (deux mille euros).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé préqualifié représentant la totalité du capital souscrit a pris les résolutions suivantes:

1. Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Marc Feider, préqualifié.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société par sa seule signature.

2. Le siège social de la société est établi à 33, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. FEIDER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2013. Relation: LAC/2013/26050. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2013.

Référence de publication: 2013077295/150.

(130095682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Nekia Corporation Sarl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 89.175.

In the year two thousand and thirteen, on the fifth of June.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Mr Joseph PRIEL, entrepreneur, residing at 36, Bustenai St, Ramat Hasharon, Israel,

hereby represented by Mr Matthieu CHAMBON, attorney at law, with professional address at 44, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Israel, on May 31st, 2013.

Which proxy, after signature "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated above, declares being the sole shareholder ("Sole Shareholder") of "NEKIA CORPORATION SARL", a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 89.175 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Reginald NEUMAN, notary then residing in Luxembourg, dated September 27th, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on November 8th, 2002 under number 1603.

The Articles have not yet been amended since.

All the twenty-five (25) shares of the Company with a par value of one thousand euro (EUR 1,000) each, representing the entire subscribed capital of the Company amounting to twenty-five thousand euro (EUR 25,000) are duly present or represented at the extraordinary general meeting of the Sole Shareholder of the Company (the "Meeting"), which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items of the agenda. The Sole Shareholder present or represented declare that he has had due notice of, and has been duly informed of the agenda prior to the Meeting.

The agenda of the Meeting is the following:

1. Decision to enter the Company into liquidation;
2. Appointment of one or more liquidators and determination of their powers and remuneration;
3. Discharge to the managers of the Company;
4. Miscellaneous.

After deliberation, the following resolutions were taken unanimously:

First resolution

In compliance with the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, the Sole Shareholder decides to dissolve the Company.

Second resolution

As a consequence of the above taken resolution, the Sole Shareholder decides to appoint as liquidator:

Mr Joseph PRIEL, entrepreneur, born on June 11th, 1953 in Israel, residing at 36, Bustenai St, Ramat Hasharon, Israel.

The liquidator has the broadest powers as provided for by Articles 144 to 148 bis of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

It may accomplish all the acts provided for by Article 145 without requesting the authorisation of the Sole Shareholder in the cases in which it is requested.

The liquidator is relieved from inventory and may refer to the accounts of the Company.

It may, under its responsibility, for special or specific operations, delegate to one or more proxies such part of its powers it determines and for the period it will fix.

Third resolution

The Sole Shareholder decides to grant discharge to the managers of the Company and release them from liability in respect of the execution of their mandate with regards to the period from January 1st, 2013 to May 30th, 2013.

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

The undersigned notary who understands and speaks English, states that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation and that in case of any divergence between the English and the French text, the English text shall be prevailing.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day appearing at the beginning of this document.

The document having been read and translated to the appearing persons, the members of the office of the meeting signed together with us the notary the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille treize, le cinq juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Joseph PRIEL, entrepreneur, résidant au 36, Bustenai St, Ramat Hasharon, Israël, ici représentée par Monsieur Matthieu CHAMBON, avocat, demeurant professionnellement au 44, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, en vertu d'une procuration signée sous seing privée à Israël, en date du 31 mai 2013.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare être l'associé unique («l'Associé Unique») de la société à responsabilité limitée «NEKIA CORPORATION SARL», avec siège social au 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 89.175 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Reginald NEUMAN, notaire alors de résidence à Luxembourg, le 27 septembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 8 novembre 2002 sous le numéro 1603.

Les statuts n'ont pas été modifiés depuis.

Toutes les vingt-cinq (25) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de mille euros (1.000.- EUR) chacune, représentant la totalité du capital souscrit de la Société d'un montant de vingt-cinq mille euros (25.000.- EUR), sont présentes ou représentées à l'assemblée générale extraordinaire de l'Associé Unique de la Société («l'Assemblée»), qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur les points portés à l'ordre du jour. L'Associé Unique présent ou représenté déclare avoir été dûment convoqué à l'Assemblée et informé de l'ordre du jour.

Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

1. Décision de mettre la Société en liquidation;
2. Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs et rémunération;
3. Décharge aux gérants de la Société;
4. Divers.

Suite à cet ordre du jour, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Associé Unique décide de dissoudre la Société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de nommer en qualité de liquidateur:

Monsieur Joseph PRIEL, entrepreneur, né le 11 juin 1953 à Israël, résidant au 36, Bustenai St, Ramat Hasharon, Israël.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Il peut accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Associé Unique dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de l'inventaire et peut se référer aux comptes de la Société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de donner décharge pleine et entière aux gérants de la Société, pour l'exécution de leur mandat pour la période du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 30 mai 2013.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (1.200.- EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Chambon et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 07 juin 2013. LAC/2013/25956. Reçu douze euros EUR 12,-

Le Receveur ff. (signée): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077334/119.

(130095001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Kival Spain S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 161.847.

L'an deux mille treize, le six mai.

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A COMPARU:

Monsieur Francesco CAVALLINI, employé, demeurant professionnellement à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, agissant en qualité de mandataire du gérant, en tant qu'Associé Commandité - Gérant de KIVAL SPAIN S.C.A., société en commandite par actions, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 161847 (ci-après la "Société"), en vertu d'un pouvoir conféré par des décisions de l'Associé Commandité prises le 22 avril 2013;

une copie du procès-verbal, après avoir été signée "ne varietur" par la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 27 juin 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, 2174 du 15 septembre 2011,

et les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 15 décembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 368 du 10 février 2012; et

- en date de ce jour, numéro précédent de son répertoire.

2. Le capital souscrit (ci-après le "Capital Souscrit") de la Société est fixé à EUR 90.363,45 (quatre-vingt-dix mille trois-cent soixante-trois euro et quarante-cinq centimes), divisé en 97.164 (quatre-vingt-dix-sept mille cent soixante-quatre) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), et 1 (une) action de catégorie B (l'"Action de Catégorie B"), les actions ayant une valeur nominale de EUR 0,93 (quatre-vingt-treize centimes) chacune, entièrement libérées.

3. Conformément à l'article 5 des statuts de la Société, le capital social de la Société pourra être porté à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) (ci-après le "Capital Autorisé") par la création et l'émission par l'Associé Commandité d'Actions de Catégorie A d'une valeur nominale de quatre-vingt-treize centimes (EUR 0,93) par action, jouissant des mêmes droits et avantages que les Actions de Catégorie A.

L'Associé Commandité - Gérant est autorisé à et a la charge d'augmenter le capital social, en tout ou en partie, le cas échéant, au cours d'une période expirant au cinquième anniversaire de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, de l'acte de constitution de la Société (i.e.: 10 février 2012), jusqu'au montant total du capital autorisé; ce faisant, l'Associé Commandité - Gérant décidera d'émettre des actions représentant une telle augmentation totale ou partielle et acceptera des souscriptions pour lesdites actions.

Dans le cadre du Capital Autorisé, l'Associé Commandité - Gérant est autorisé à déterminer les conditions relatives aux souscriptions des Actions de Catégorie A, notamment en ce qui concerne la détermination d'une prime éventuelle d'émission sous réserve du respect des dispositions de l'article 15 des présents Statuts.

L'Associé Commandité - Gérant est également autorisé à émettre ces actions pendant la période mentionnée ci-dessus sans attacher aux actions nouvellement émises de droits de souscription préférentiels.

4. Par sa résolution du 6 mai 2013, le Gérant a réalisé une augmentation de capital à concurrence de cinquante-six mille cent quatre-vingt-quatre euros et neuf centimes (EUR 56.184,09) en vue de porter le capital social souscrit de son montant actuel de quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-trois euros et quarante-cinq centimes (EUR 90.363,45) à cent quarante-six mille cinq cent quarante-sept euros et cinquante-quatre centimes (EUR 146.547,54) par la création et l'émission de soixante-mille quatre cent treize (60.413) nouvelles Actions de Catégorie A à un prix d'émission de quatre-vingt-treize euro (EUR 0,93) par action.

5. Que le Gérant a accepté la souscription de la totalité des nouvelles Actions de Catégorie A par KIABI ESPAÑA, KSCE, S.A., une société anonyme de droit espagnol, avec siège social à Majadahonda (Madrid), Parque Comercial El Carralero, Esquina C/Ciruela con C/Naranjo, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Madrid sous le numéro 5464 volume 9.807, section 8a, feuille M-157.493.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées en numéraire par le souscripteur, de sorte que la somme de cinquante-six mille cent quatre-vingt-quatre euros et neuf centimes (EUR 56.184,09) a été mise à la libre disposition de la Société dont il a été justifié au notaire instrumentant par la présentation des pièces justificatives des souscriptions et libérations.

6. En conséquence d'une telle augmentation du capital, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié afin d'avoir désormais la teneur suivante:

Art. 5. Capital social.

- Capital souscrit

Le capital souscrit de la Société est de EUR 146.547,54 (cent quarante-six mille cinq cent quarante-sept euros et cinquante-quatre centimes), divisé en 157.577 (cent cinquante-sept mille cinq cent soixante-dix-sept) actions de catégorie A (les "Actions de Catégorie A"), et 1 (une) action de catégorie B (l'"Action de Catégorie B"), les actions ayant une valeur nominale de EUR 0,93 (quatre-vingt-treize centimes) chacune, entièrement libérées."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille deux cent cinquante euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte à la personne comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ladite personne a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: F. CAVALLINI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 mai 2013. LAC/2013/21101. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Référence de publication: 2013077213/78.

(130094948) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Andbank Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 150.131.

En date du 11 avril 2013, Monsieur Alain Leonard a donné sa démission en tant qu'Administrateur délégué. Sa démission a pris effet le 31 mai 2013.

En date du 21 mai 2013, Monsieur Ricardo Portabella a donné sa démission en tant qu'Administrateur. Sa démission prendra effet le 10 juin 2013.

De ce fait, le Conseil d'Administration de Andbank Luxembourg se compose à partir du 11 juin 2013 comme suit:

- M. Ricard Tubau Roca, Président du Conseil d'Administration, demeurant professionnellement à Manuel Cerqueda i Escaler n°6, AD700 Escaldes-Engordany (Andorre), dont la durée du mandat est déterminée (jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013);

- M. Philippe Esser, Administrateur délégué, demeurant professionnellement à Rue Robert Stümper 7A, L-2557 Luxembourg (Luxembourg), dont la durée du mandat est déterminée (jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013);

- M. José Luiz Muñoz Lasuen, Administrateur, demeurant professionnellement à Manuel Cerqueda i Escaler n°6, AD700 Escaldes-Engordany (Andorre), dont la durée du mandat est déterminée (jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013);

- M. Gérard Griseti, Administrateur, demeurant professionnellement au Place du Co-Prince, 5, Le Roc Blanc, AD700 Escaldes-Engordany, dont la durée du mandat est déterminée (jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2013);

- M. Josep Xavier Casanovas, Administrateur délégué, demeurant professionnellement à Rue Robert Stümper 7A, L-2557 Luxembourg (Luxembourg), dont la durée du mandat est déterminée (jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014).

Référence de publication: 2013076813/25.

(130095439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Vulcalux Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 118.708.

J'ai l'honneur de procéder à la résiliation du contrat de domiciliation conclu en date du 6 août 2012 entre l'ETUDE LORANG & WINGERTER et VULCALUX HOLDING S.A.

De ce fait, j'ai l'honneur de vous informer procéder à la dénonciation, avec effet immédiat au jour de la présente, du siège social de votre société, jusqu'à ce jour établie en mon étude secondaire, soit au 49, rue Glesener, L-1631 LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 10 juin 2013.

Maître Alain LORANG.

Référence de publication: 2013077569/12.

(130095170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

United Brands International, Société Anonyme.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 82.148.

Extrait du Procès - verbal de l'assemblée générale statutaire du 8 juin 2011.

Les mandats des administrateurs de Messieurs Joeri STEEMAN, Marc BOLAND et Frederik ROB (demeurant professionnellement: 24, rue Saint-Mathieu L-2138 Luxembourg) et le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement: 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) sont renouvelés pour une période de six ans.

Le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Régis PIVA (demeurant professionnellement 24, rue Saint Mathieu L-2138 Luxembourg) est renouvelé pour une période de six ans.

Pour extrait sincère et conforme

Joeri STEEMAN / Frederik ROB

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2013077544/17.

(130095381) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

ELM S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 15, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 164.112.

Extrait du Procès-Verbal de la réunion du Conseil de Gérance tenue le 27 mai 2013

Le Conseil de Gérance a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la Société du 32-36, Boulevard d'Avranches à L-1160 Luxembourg au 15, Place du Théâtre à L-2613 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 mai 2013.

Pour la Société

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2013077607/15.

(130095211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Universal Business S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 18-20, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 106.751.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique prises en date du 11 juin 2013:

1. que la démission de M. Ivo HEMELRAAD en tant que Gérant est acceptée avec effet au 11 juin 2013;
2. que Ms. Giovanni La Forgia avec adresse professionnelle au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommée nouveau Gérant avec effet au 11 juin 2013 et ce pour une durée indéterminée;

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 12 juin 2013.

Référence de publication: 2013077536/14.

(130094822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

TPG Esch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 162.923.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG Esch S.à r.l.

Référence de publication: 2013077521/10.

(130094887) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

TPG Utrecht S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.337,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 169.554.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TPG Utrecht S.à r.l.

Référence de publication: 2013077525/10.

(130094882) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Vitaltrekking, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9740 Boevange, Maison 15.
R.C.S. Luxembourg B 135.879.

—
Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013077568/10.

(130095592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2013.

Oster Holding AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 196, rue de Beggen.
R.C.S. Luxembourg B 76.680.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013078854/9.

(130097146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2013.
